

# Ligue Équestre Wallonie Bruxelles



**LEWB** asbl

*Reconnue par l'Adeps – Ministère des Sports de la Fédération Wallonie-Bruxelles  
Aile francophone de la Fédération Royale Belge des Sports Équestres reconnue par la F.E.I.*

## ***RÈGLEMENT PARTICULIER***

## **CONCOURS COMPLET ANNEXES**

*Édition 2026*

Print 2/04/2026

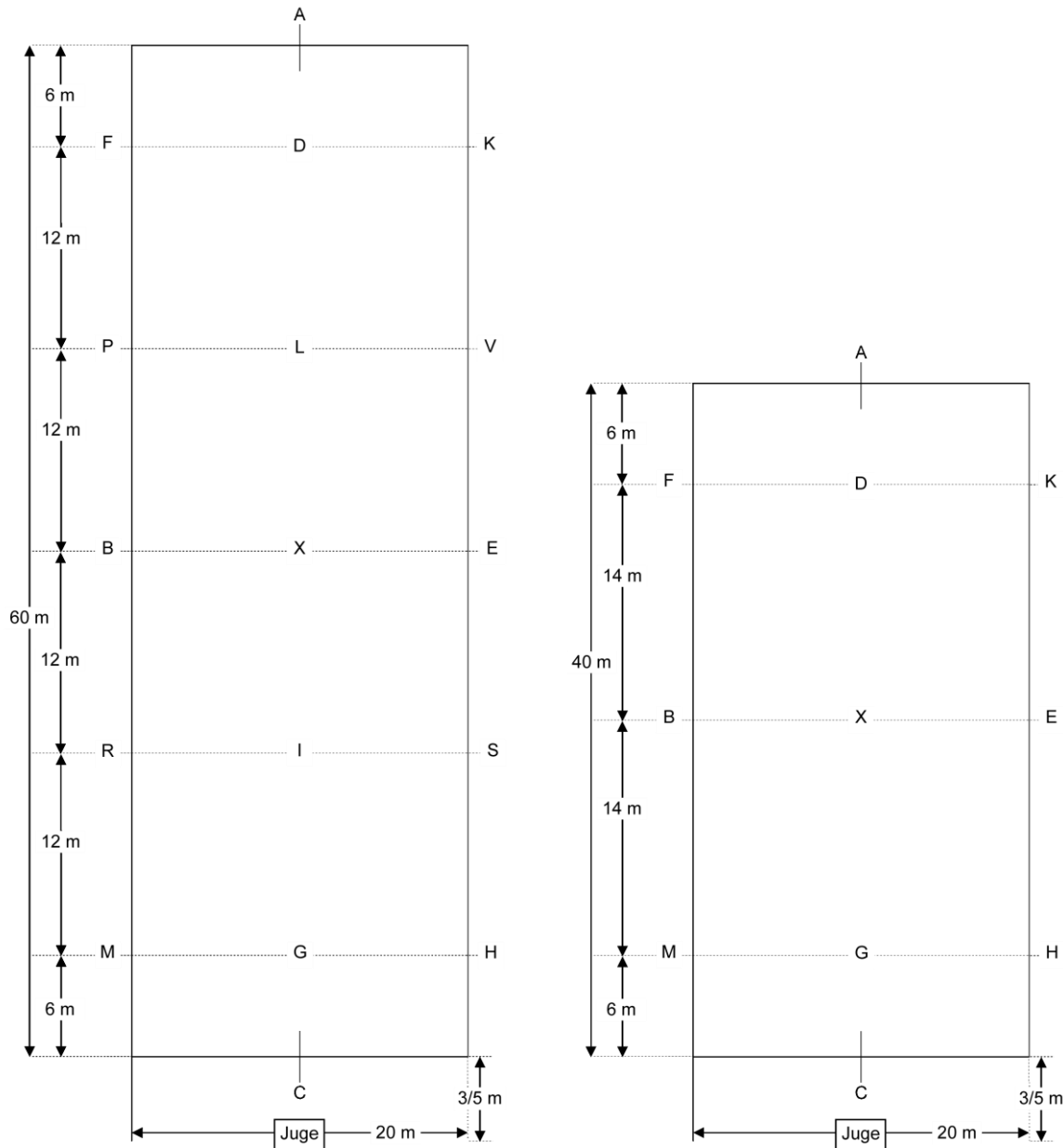
## Sommaire

Annexe 1 : Dressage.....	3
Annexe 1.2 : Piste de Dressage .....	3
Annexe 1.3 : Les reprises de Dressage.....	3
Annexe 2 : Dimensions et distances de la phase de cross country.....	4
Annexe 3 : Dimensions et distances de la phase de Saut d'Obstacles.....	4
Annexe 4 : Informations concernant la sécurité.....	4
Challenge de Régularité .....	5

Les embouchures, les différents harnachements, les trajectoires du cross: voir annexes règlement CNC.

## ANNEXE 1 : DRESSAGE

### Annexe 1.2 : Piste de Dressage



### Annexe 1.3 : Les reprises de Dressage

Les reprises de dressage

Les reprises de dressage seront publiées dans le site Internet de la [FRBSE](http://www.equibel.be) : [www.equibel.be](http://www.equibel.be). Elles seront également disponibles au siège de la Ligue. Le type de reprise par catégorie sera publié dans l'avant-programme du concours.

**ANNEXE 2 : DIMENSIONS ET DISTANCES DE LA PHASE DE CROSS COUNTRY**Se référer aux directives pour la construction du cross – Disponible sur le site de la FRBSE – [www.equibel.be](http://www.equibel.be)**ANNEXE 3 : DIMENSIONS ET DISTANCES DE LA PHASE DE SAUT D'OBSTACLES**

	Séries	Nbre d'Obstacles	Longueur en m	Vitesse	Hauteur max.en cm
<u>Poneys</u>	Accueil	10	400	300 m/min	35/45
	Niveau 1	10	400	325 m/min	55/65
	Niveau 2	10	400		75/85
	Niveau 3	12	400		80/95
Accueil	10	400	300 m/min		35/45
<u>Chevaux</u>	Niveau 1	10	400	325 m/min	55/65
	Niveau 2	10	400		75/85
	Niveau 3	12	400		85/95

**ANNEXE 4 : INFORMATIONS CONCERNANT LA SECURITE**Casques de protection pour la phase de cross :

Est obligatoire (y compris l'échauffement), un casque répondant à l'un des standards suivants :

Période d'application	Britannique PAS015:2011 & mises à jour	Américain Snell E2021 & E2016	Produits marqués CE référencés EN1384:2023	Américain ASTM F1163:23
1 janvier 2026 – 31 décembre 2026	Accepté	Accepté	Accepté	Accepté
1 janvier 2027 – 31 décembre 2027	Accepté	Accepté	Accepté	Accepté
À partir du 1 janvier 2028	Combinaison d'au moins deux (2) des normes acceptées ci-dessus	Combinaison d'au moins deux (2) des normes acceptées ci-dessus	Combinaison d'au moins deux (2) des normes acceptées ci-dessus	Combinaison d'au moins deux (2) des normes acceptées ci-dessus

Période d'application	Américain ASTM F1163:2015	Produits marqués CE référencés VG1 & EN1384:2017	Australien AS/NZ 3838 (2006)	Américain Snell E2001	Australien ARB HS 2012	Américain ASTM F1163:2004a & F1163-13
1 janvier 2026 – 31 décembre 2026	Accepté	Accepté	Accepté			
1 janvier 2027 – 31 décembre 2027	Uniquement en combinaison avec une des 4 normes acceptées (ASTM exclu)	Uniquement en combinaison avec une des 4 normes acceptées	Non accepté	Non accepté	Non accepté	Non accepté
À partir du 1 janvier 2028	Non accepté	Non accepté				

Le **contrôle qualité** vérifie la qualité continue du produit conformément à la norme d'origine. Les marquages de contrôle qualité comprennent notamment, sans s'y limiter :



Les casques avec trous ou fentes de ventilation ne sont pas recommandés sur sol caillouteux.

### Gilet de protection

Une liste de gilets de protection est publiée par la BETA (British Equestrian Trade Association [www.beta-uk.org / Safety / ...](http://www.beta-uk.org/Safety/)). Pour les athlètes de concours complet, le niveau 3 est conseillé, et il est fortement recommandé de choisir un gilet de protection qui ne perturbe ni l'équilibre ni les mouvements de l'athlète.

Le port d'un air bag par-dessus le gilet de protection est recommandé.

## CHALLENGE DE REGULARITE

### 3050.1 Conditions :

Le challenge est ouvert aux athlètes des niveaux 1,2 et 3, porteurs d'une licence I.E.W.B.,

### 3050.2 Concours

Les concours pris en compte sont définis en début de saison. Si, en cours de saison, un (des) concours est (sont) ajouté(s) au calendrier, ils n'interviendront pas dans le classement du challenge ; si un concours est annulé, le nombre minimal de participations requises sera adapté en conséquence.

### 3050.3 Séries

3050.3.1 Pour chaque niveau, le classement du challenge est établi séparément pour les "poneys" et les "chevaux".

3050.3.2 Toutes les séries, que ce soit pour les "poneys" et ou pour les "chevaux", organisées dans le cadre des concours mentionnés ci-avant sont prises en compte pour le calcul du classement d'un niveau donné.



3050.3.3 Si une série "poneys" ne peut être organisée par manque de participants (nombre d'inscrits < 3), les poneys inscrits seront transférés dans une série "chevaux" du même niveau ; les points obtenus suivant leur classement dans cette série seront pris en compte dans le classement du challenge "poneys" correspondant.

#### **3050.4 Participation avec plusieurs poneys/chevaux**

Un athlète peut participer avec des poneys ou chevaux différents.

3050.4.1 En niveau 1, les points sont attribués à l'athlète ; seul le meilleur résultat du concours est pris en considération pour le classement de cet athlète dans le challenge.

3050.4.2 En niveaux 2 et 3, les points sont attribués à chaque paire athlète/poney ou cheval

#### **3050.5 Attribution des points**

3050.5.1 Les points sont attribués par concours avec classement séparé pour les différentes séries.

3050.5.2 Les points sont attribués comme suit en fonction du classement de l'athlète (en niveau 1) ou de la paire athlète/cheval ou poney (en niveaux 2 et 3) dans la série

Classement	1er	2ème	3ème	4ème	5ème	6ème	7ème	8ème	9ème et suivants
Points	20	18	16	14	12	10	8	6	5

En cas d'élimination ou d'abandon, aucun point ne sera attribué, mais la participation sera prise en considération.

#### **3050.6 Changements de série**

Un athlète peut changer de série en cours de saison. Seuls les points de la série dans laquelle il aura le plus participé seront pris en considération. En cas d'égalité de participations dans 2 séries différentes, la série supérieure sera prise en considération. Le nombre total de participations aux deux séries sera pris en compte pour la participation au challenge.

#### **3050.7 Classement final**

3050.7.1 Un seul poney ou cheval par athlète sera repris dans le classement final du challenge ; le meilleur résultat sera pris en considération.

3050.7.2 Un athlète classé dans deux séries différentes ne sera repris au classement final qu'avec son meilleur classement. En cas d'égalité, il sera repris dans la série de niveau supérieur.

3050.7.3 Pour figurer au classement final, un athlète doit, au minimum, avoir participé à 50% du nombre de concours organisant l'épreuve concernée. Lors d'un nombre impair de concours, l'arrondi sera au nombre supérieur.

3050.7.4 Le nombre maximum de résultats pris en compte sera égal au nombre total de concours organisant l'épreuve concernée moins deux.

3050.7.5 En cas d'égalité, les concurrents seront départagés sur base du nombre de 1ères places et, si nécessaire, du nombre de 2èmes, de 3èmes, et ainsi de suite

3050.7.6 Le classement final sera établi en fin de saison et sera publié sur le site de la L.E.W.B.

#### **3050.8 Remise des prix**

La remise des prix se fera à l'occasion de la soirée de fin de saison. La présence des lauréats est obligatoire ; les lauréats absents ne pourront réclamer leur prix.

#### **3050.9 Contestations**

3050.9.1 Les cas non prévus au présent règlement seront réglés par la Commission de Concours complet.

3050.9.2 Toute réclamation contre les décisions de la Commission doit être transmise par écrit au Secrétaire Général, ou au Président de la Commission Juridique de la L.E.W.B., conformément aux dispositions prévues à l'article 242.1 du R.G.